DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Caroline MARSILJ-TOMI, Jean-Louis ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Marina EVANGELISTI, Aurélie CANZEDDA, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, René MOGGIA

Etaient excusés : Elodie MARSILJ, (pouvoir à Pascal LECCIA), Maryline SERPAGGI (pouvoir à Patrick RINIERI), François Jérôme SIMONETTI (pouvoir à René MOGGIA)

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H 30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 25/02/2016
2. Demande de remise gracieuse d'une dette sur l'eau et l'assainissement
3. Demande d'aide exceptionnelle au règlement d'une facture d'eau et d'assainissement
4. Proposition de patrimoine vernaculaire à faire restaurer par la CCVP
5. Convention 2016 entre la CCVP et la commune de Cauro dans le cadre du contrat éducatif local
6. Demande de subventions pour la clôture du stade
7. Vote des comptes de gestion 2015 M14 et M49
8. Vote des comptes administratifs 2015 M14 et M49
9. Affectation des résultats 2015 de la M14 et de la M49 sur les BP 2016
10. Vote des budgets primitifs 2016 M14 et M49
11. Vote des taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti)
12. Augmentation de la taxe de branchement au réseau d'eau potable
13. Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)
14. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie
15. Questions diverses

---

1. Approbation du compte-rendu du 25/02/2016

Le compte-rendu du conseil du 25/02/2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE : 15 Pour

2. Demande de remise gracieuse d'une dette sur l'eau et l'assainissement

Cette délibération est remise à un prochain conseil dans l'attente de compléments d'information sur la situation du demandeur.

3. Demande d'aide exceptionnelle au règlement d'une facture d'eau et d'assainissement

Le nom de la personne n'est pas cité pour préserver la confidentialité.

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande pour le règlement d'une facture d'eau et d'assainissement.

Le demandeur procède au règlement d'un arriéré de facture de plus de 2 000,00 €, à hauteur de 100 € par mois. Le solde à payer est de 818,50 €.

A la retraite depuis peu, le demandeur n'a qu'une petite retraite inférieure au revenu minimum et demande une aide exceptionnelle pour cet arriéré.

Au niveau comptable, cette aide exceptionnelle donnerait lieu à un mandat au compte 6713 « Secours et dots » au non du débiteur.

Au vu de la précarité financière et de l'état de santé du demandeur, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'effacement de cette dette et sa prise en charge par la commune sur la ligne « Secours et dots ».

VOTE : 15 Pour

4. Proposition de patrimoine vernaculaire à faire restaurer par la CCVP

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de la CCVP du 17/03/2016.

La CCVP s'est inscrite dans une démarche auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse ainsi que du Conseil Départemental de la Corse du Sud afin de travailler à la restauration du patrimoine rural de proximité de la vallée.

L'avis du Conseil municipal est sollicité afin d'établir une liste par ordre prioritaire du patrimoine de proximité (lavoirs, fontaines, murets en pierres, sentiers dallés, fours …) que la commune souhaiterait voir rénover. Un seul élément sera retenu pour la réhabilitation.

Dans le cadre des dispositions liées à la restauration du patrimoine rural de Cauro, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne par ordre de priorité :

1. La funtanella (fontaine publique)
2. La place Mascarone (place du village)
3. La cucca (fontaine publique)

VOTE : 15 Pour

5. **Convention 2016 entre la CCVP et la commune de Cauro dans le cadre du contrat éducatif local**

Depuis la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires, la CCVP a décidé d'apporter son soutien aux communes autant sur le point financier que technique. Ainsi, la participation communale au CEL a été diminuée et une aide financière aux activités périscolaires a été débloquée.

La CCVP renouvelle son soutien aux communes en 2016 :

- La participation communale au CEL de la commune de Cauro est fixée à 1000,00 €.
- La participation financière de la CCVP pour les activités périscolaires de Cauro est fixée à 3115,00 € soit 35 € par enfant.

Ces modalités font l'objet d'une convention annuelle que Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

VOTE : 15 Pour

6. **Demande de subventions pour la clôture du stade**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de clôture du stade de Cauro. Ce projet peut faire l'objet de demandes de subventions au département et à la CTC.

Le coût du projet est estimé à :
- 16 828,22 € HT

Le plan de financement se présenterait ainsi :

Organisme sollicité	Taux	Montant HT
Conseil départemental de la Corse du Sud	40 %	6 731,00 €
Collectivité territoriale de Corse	30 %	5 048,47 €
Ligue Corse de Football	10 %	1 682,53 €
Autofinancement	20 %	3 366,22 €
TOTAL		**16 828,22 €**

Les crédits sont inscrits au BP 2016.

VOTE : 15 Pour

7. Vote des comptes de gestion 2015 M14 et M49

Après la présentation des comptes de gestion 2015 M14 et M49, concordant avec les comptes administratifs 2015 M14 et M49, le bilan chiffré est approuvé à l'unanimité du Conseil.

VOTE : 15 Pour

Monsieur le Maire souligne cependant que compte tenu de la baisse des dotations de l'état (dotation forfaitaire) (baisse d'environ 17 000 € par an en 2015, 2016 et 2017) il conviendra de planifier une augmentation des taxes qui sera présentée plus loin. Elle sera destinée à compenser en partie du moins, le manque à gagner pour la commune.

8. Vote des comptes administratifs 2015 M14 et M49

Compte administratif 2015 de la M14 (budget principal)

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal LECCIA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Pascal LECCIA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré:
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel se résume ainsi:

CLASSES	Solde début de gestion 2015	Opérations de l'exercice 2015			Résultat global	RESTE A REALISER		Résultat définitif
		dépenses 2015	recettes 2015	résultats 2015		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	264 095,04	457 943,54	339 657,84	-118 285,70	145 809,34	279 461,33	290 375,53	156 723,54
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	155 492,32	1 000 480,51	1 040 088,56	39 608,05	195 100,37	0,00	0,00	195 100,37
TOTAUX		1 458 424,05	1 379 746,40	-78 677,65	340 909,71	279 461,33	290 375,53	351 823,91

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau,
au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Résultat Global de Fonctionnement

résultats de l'exercice 2015	39 608,05	résultats définitif	**Excédent**	195 100,37
report à nouveau de 2014 : 002(F)	155 492,32			
restes à réaliser dépenses	0,00			
restes à réaliser recettes	0,00			

Résultat Global d'Investisement

résultats de l'exercice 2015	**déficit**	-118 285,70	**Excédent de financement**	156 723,54
report à nouveau de 2014 : 001 (I)	**excédent**	264 095,04		
Restes à réaliser	**dépenses**	279 461,33		
Restes à réaliser	**recettes**	290 375,53		

VOTE : 14 Pour
(le Maire ne participe par au vote)

Compte administratif 2015 de la M49 (budget eau et assainissement)

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal LECCIA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Pascal LECCIA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel se résume ainsi:

CLASSES	Solde début de gestion 2015	Opérations de l'exercice 2015			Résultat global	RESTE A REALISER 2015		Résultat définitif
		dépenses 2015	recettes 2015	résultats 2015		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	-47 715,06	11 688,12	48 204,51	36 516,39	-11 198,67	56 034,00	43 392,00	-23 840,67
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	0,00	325 413,73	399 141,57	73 727,84	73 727,84	0,00	0,00	73 727,84
TOTAUX		337 101,85	447 346,08	110 244,23	62 529,17	56 034,00	43 392,00	49 887,17

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Résultat Global de Fonctionnement

résultats de l'exercice 2015	73 727,84	résultats définitif	**Excédent**	73 727,84
report à nouveau de 2014 : 002(F)	0,00			

Résultat Global d'Investisement

résultats de l'exercice 2015	**excédent**	36 516,39	**Déficit de financement**	-23 840,67
report à nouveau de 2014 : 001 (I)	**déficit**	-47 715,06		
Restes à réaliser	**dépenses**	56 034,00		
Restes à réaliser	**recettes**	43 392,00		

VOTE : 14 Pour

(le Maire ne participe par au vote)

9. Affectation des résultats 2015 de la M14 et de la M49 sur les BP 2016

Affectation des résultats 2015 de la M14 (budget principal)

Résultats

CLASSES	Solde début de gestion 2015	Opérations de l'exercice 2015			Résultat global	RESTE A REALISER		Résultat définitif
		dépenses 2015	recettes 2015	résultats 2015		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	264 095,04	457 943,54	339 657,84	-118 285,70	145 809,34	279 461,33	290 375,53	156 723,54
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	155 492,32	1 000 480,51	1 040 088,56	39 608,05	195 100,37	0,00	0,00	195 100,37
TOTAUX		1 458 424,05	1 379 746,40	-78 677,65	340 909,71	279 461,33	290 375,53	351 823,91

Soit 195 100,37 € de résultat de fonctionnement et 145 809,34 € de résultat d'investissement à affecter en 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats suivante :

Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2016 comme suit

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	**excédent**	**63 853,37**
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	**excédent**	**131 247,00**

Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2016 comme suit

Résultat d'investissement : compte 001 (I)	**excédent**	**145 809,34**

VOTE : 15 Pour

Affectation des résultats 2015 de la M49 (budget eau et assinissement)

Résultats

CLASSES	Solde début de gestion 2015	Opérations de l'exercice 2015			Résultat global	RESTE A REALISER 2015		Résultat définitif
		dépenses 2015	recettes 2015	résultats 2015		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	-47 715,06	11 688,12	48 204,51	36 516,39	-11 198,67	56 034,00	43 392,00	-23 840,67
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	0,00	325 413,73	399 141,57	73 727,84	73 727,84	0,00	0,00	73 727,84
TOTAUX		337 101,85	447 346,08	110 244,23	62 529,17	56 034,00	43 392,00	49 887,17

Soit 73 727,84 € de résultat de fonctionnement et – 11 198,67 € de résultat d'investissement à affecter en 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats suivante :

	Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2016 comme suit		
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)		excédent	73 727,84
	Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2016 comme suit		
Résultat d'investissement : compte 001 (I)		déficit	-11 198,67

VOTE : 15 Pour

10. Vote des budgets primitifs 2016 M14 et M49

Le budget 2016 M14 est présenté en équilibre :

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 060 412,00	996 559,00
	+		
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		63 853,00
	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 060 412,00	1 060 412,00
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (dont 1068)	1 098 132,20	941 409,00
	+		
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	279 461,33	290 375,53
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)		145 809,00
	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 377 593,53	1 377 593,53

Concernant la recette de fonctionnement chapitre 73 « Impôts et taxes », le présent budget est présenté sans augmentation des taux. L'augmentation de cette ligne par rapport à l'an passé provient de l'augmentation automatique des bases d'imposition.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2016 M14 présenté ci-dessus.

VOTE : 15 Pour

Le budget 2016 M49 est présenté en équilibre :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	370 970,00	297 243,00
	+		
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (002)		73 727,00
	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	370 970,00	370 970,00

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (dont 1068)	1 129,00	24 970,00
	+		
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	56 034,00	43 392,00
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	11 199,00	
	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68 362,00	68 362,00
	TOTAL DU BUDGET	439 332,00	439 332,00

Le Maire débute son intervention en indiquant qu'aucune augmentation ne concerne ce budget. Cependant une réserve de 30 000 € (ligne 6815 « Dotations aux provisions ») est affectée en prévision des travaux de la station d'épuration portant ainsi à 70 000 € le fond disponible.
Par ailleurs, un complément de 20 000 € sur la ligne 6378 « autres taxes et redevances » a été constitué en prévision de la couverture de la dette à Kyrnolia.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2016 M49 présenté ci-dessus.

VOTE : 15 Pour

11. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à une délibération en dehors de celle du budget, pour la répartition des subventions aux associations, afin de permettre aux élus qui sont concernés par ces associations, de voter le budget mais de ne pas participer au vote des subventions.

Compte tenu de la cessation d'activité du Cyclisme, la dotation initialement prévu est répartie sur d'autres demandes.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal faisant parti des associations bénéficiaires de ne pas participer au vote pour leur association.

Le Conseil approuve ainsi la répartition suivante de l'enveloppe globale attribuée sur le budget précédemment présenté :

ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2016	VOTES	Ne participe pas au vote
AFM TELETHON	200,00 €	15 pour	
ASFC	5 000,00 €	13 pour	Patrick RINIERI Aurélie CANZEDDA
CAVRU LATINU	1 000,00 €	14 pour	Marie Françoise MASSEI
CENTRE EQUESTRE BASTELICACCIA	500,00 €	15 pour	
CLUB OMNISPORTS PORTICCIO	500,00 €	15 pour	
EPORS	4 500,00 €	14 pour	Patrick RINIERI
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	300,00 €	15 pour	
REFUGE CALDANICCIA	500,00 €	15 pour	
RESTOS DU CŒUR	500,00 €	15 pour	
SAINTE BARBE	1 000,00 €	15 pour	
U LIGAME	1 000,00 €	14 pour	Marie Caroline TOMI
ZITELLI DI A GHJESGIA DI CAVRU	200,00 €	15 pour	
TOTAL	**15 200,00 €**		

12. Vote des taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti)

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes sur la commune :

- Taxe d'habitation (TH) : 20,81
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 13,46
- Taxe sur le foncier non bâti : 72,31

Monsieur le Maire rappelle également que le budget communal subit une baisse des dotations de l'état (dotation forfaitaire) depuis 2014. Elle s'élevait à 180 773,00 € en 2014, 166 382,00 € en 2015. Elle s'élèvera à 150 083,00 € en 2016 et continuera à baisser dans les mêmes proportions en 2017. D'autre part, la commune fait régulièrement face à des impayés des

années précédentes. Nous avons ainsi reçu en mairie, une dette sur les années 2006 à 2013 pour des majorations de retard sur les cotisations CNRACL pour un montant de 84 095,35 €. Une autre dette de 122 000 € nous est également parvenue sur des titres non réglés au SIVOM de la Piève de Sampiero et à la Caisse des écoles d'Ajaccio.

Il propose au Conseil une augmentation mineure des taux des 3 taxes qui au total représenterait 11 euros d'augmentation par ménage sur une année.

Monsieur MOGGIA intervient sur la nécessité d'informer la population sur les raisons de cette augmentation à travers une note d'information, en précisant que ces taxes n'ont pas été augmentées depuis 2 ans.
Monsieur BERNARDI intervient à son tour pour rappeler qu'un consensus général avait été établi au sein du Conseil municipal afin de repousser cette augmentation des taux à cette année, faute de quoi celle-ci serait plus difficilement acceptable et supportable par le contribuable.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité les taux des 3 taxes ci-dessous :
- Taxe d'habitation (TH) : 21,57
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 13,95
- Taxe sur le foncier non bâti : 74,96

VOTE : 15 Pour

13. Augmentation de la taxe de branchement au réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle le montant de la taxe de branchement au réseau d'eau potable, fixée par délibération du 25/03/2015 à 800,00 €.

Le Maire propose d'établir l'abonnement sur la base de 1000,00 € pour un branchement basique (sans traversée de route et au droite de la parcelle) et de procéder à un examen approfondi du règlement intérieur de l'eau, démarche approuvée et soutenue par Monsieur MOGGIA.
Chaque branchement sera examiné au cas par cas en fonction de ses spécificités. Tous surcoûts éventuels (traversée de route, extension de réseau …) ne seront prises en charge qu'après établissement d'un devis et règlement par le demandeur.

Le conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de la taxe de branchement au réseau d'eau potable à 1000,00 € le branchement basique.

VOTE : 15 Pour

14. Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Cauro est située en zone de montagne et peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne. Cette association créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « pour la Montagne », fiches techniques), conseils, assistance technique, …

Les instances de l'association sont l'assemblée générale, le comité directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le bureau. Le Président est actuellement Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute Loire, et la secrétaire générale, Marie Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère.

La cotisation comprend une cotisation de base de 17,86 € et une cotisation par habitant entre 0,1451 € et 0,0560 € auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0,2232 € et 0,3353 € et l'abonnement facultatif à la revue mensuelle Pour la Montagne de 38,26 €.
Soit pour la commune de Cauro, une cotisation totale de 278,10 €

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association. Le Conseil approuve à l'unanimité.

VOTE : 15 Pour

15. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie :

- Non exercice du droit de préemption sur la vente des lots 1, 2, 3 et 4 de la parcelle D413 située à Pianiccia telle que présentée dans les DIA transmise par Maître Philippe ROMBALDI
- Non exercice du droit de péremption sur la vente de la parcelle B877 située à Teghia telle que présentée dans la DIA transmise par SCP SPANDONI – LE HAY – SANTUCCI
- Déclaration sans suite du MAPA Annexe communale en raison de la prise en compte du projet de crèche intercommunale sur la même parcelle

16. Questions diverses

Néant.

20h30 Fin du Conseil Municipal

La séance est levée.

Pascal LECCIA	Marina EVANGELISTI	Patrick RINIERI
Paul BERNARDI	Aurélie CANZEDDA	Elodie MARSILJ
Marie-Caroline MARSILJ-TOMI	Laurent LUCCHESI	Maryline SERPAGGI
Camille ROSSI	Antoine ANTONA	François Jérôme SIMONETTI
Marie-Françoise MASSEI	Lucette AMARO	René MOGGIA